

Conditions générales

Pantheon Coaching Sàrl

Conditions générales — Pantheon Coaching Sàrl

Pantheon Coaching Sàrl, Route du Petit-Moncor 1C, 1752 Villars-sur-Glâne (FR) (ci-après « Pantheon Coaching »). Site internet : www.pantheoncoaching.com.

Version du 17 juillet 2026.

Préambule — Acceptation et champ d'application

Les présentes conditions générales (ci-après « CG ») régissent la relation entre Pantheon Coaching et toute personne membre (ci-après le « Membre »). En signant le contrat d'abonnement, de coaching ou d'achat de séances, le Membre déclare avoir lu et accepté les présentes CG, qui font partie intégrante du contrat.

Le Membre est rendu particulièrement attentif aux clauses suivantes : la facturation en cas d'absences répétées (clause 8), l'interdiction de partager le code d'accès (clause 3.4), les conditions de paiement et de retard (clauses 4 et 5), et la limitation de responsabilité (clause 10).

Pour un Membre mineur, la conclusion du contrat requiert le consentement écrit de son représentant légal.

1. Objet

Pantheon Coaching met à disposition des installations de fitness et de poly-sport et propose les prestations suivantes : cours collectifs, accès libre aux salles (« Open Gym »), coachings individuels et plans alimentaires, ainsi que la location d'heures de salle ou d'espace poly-sport. Les formules, leur contenu, leur durée de validité et leur prix sont décrits sur www.pantheoncoaching.com et précisés dans le contrat ou sur la carte remis au Membre.

2. Conclusion du contrat

Le contrat est conclu pour la durée déterminée qui y est indiquée. Il ne se renouvelle pas automatiquement (cf. clause 14).

3. Prestations et durée

Pour chaque formule, le contenu, le nombre de séances ou d'heures, la durée de validité et le prix sont ceux indiqués sur le contrat ou la carte remis au Membre. Au-delà de la durée de validité, les séances, heures ou cours non utilisés sont perdus et ne sont pas remboursés.

3.1 Cours collectifs (abonnements)

L'abonnement de cours collectifs **Standard** correspond à un capital de séances (en moyenne 2 cours par semaine sur la durée souscrite). Les séances non utilisées une semaine ne sont pas perdues : elles restent disponibles tant que court la durée de validité de la formule. Cette durée de validité, indiquée sur le contrat, est plus longue que la durée souscrite car elle intègre le report-vacances inclus (clause 3.6) — par exemple, une formule de 3 mois est valable 5 mois, une formule de 6 mois 9 mois, et une formule de 12 mois 16 mois. L'abonnement **Premium** comprend un nombre illimité de séances pendant la durée souscrite, assorti du report-vacances inclus (clause 3.6).

Les abonnements sont proposés pour des durées de 3, 6 ou 12 mois selon le contrat. L'abonnement ne peut pas être modifié en cours de contrat, sauf passage d'un abonnement Standard à un abonnement Premium, et à condition que le nouveau contrat porte au minimum sur la durée initialement prévue. Au terme de la durée de validité, les séances non utilisées sont perdues et ne sont pas remboursées.

3.2 Cartes de cours collectifs

Des cartes de cours collectifs sont disponibles en différents formats (notamment 10, 30, 50 ou 200 séances). La durée de validité est celle indiquée sur le contrat ou la carte (elle varie selon le format). Les cartes sont personnelles, ne peuvent être partagées et ne sont pas remboursables en cas de non-utilisation dans le délai imparti.

3.3 Coaching privé et plans alimentaires

Les séances de coaching individuel et les plans alimentaires se réservent avec le coach. Selon la formule, les séances peuvent être partagées au sein d'un petit groupe (au maximum 4 personnes au total) et un bilan de forme est inclus en début et en fin de formule. La durée de validité de chaque formule est indiquée sur le contrat. Au-delà, les séances non utilisées sont perdues et ne sont pas remboursées.

3.4 Accès libre aux salles — « Open Gym » (24h/24)

Pantheon Coaching met à disposition un accès libre aux salles de fitness et de poly-sport, en dehors des cours collectifs et des réservations spéciales, sous forme d'abonnement (3, 6 ou 12 mois) ou de carte d'entrées. L'accès se fait au moyen d'un code personnel ouvrant la porte. Il est strictement interdit de partager ce code ou d'amener des non-membres dans les salles sans autorisation. Avant de se rendre sur place, le Membre vérifie la disponibilité de la salle via l'agenda en ligne. Les salles sont accessibles 24h/24 et 7j/7, sauf événements programmés (cours collectifs, réservations spéciales). Les salles sont placées sous vidéosurveillance (clause 12). Les abonnements d'accès libre peuvent être suspendus conformément à la clause 3.6.

3.5 Location d'heures de salle (« Location Pro » / « Location Privé »)

Pantheon Coaching propose la location d'heures de salle ou d'espace poly-sport, sous forme d'heures réservées par semaine (formules de 3, 6 ou 12 mois) ou de carte d'heures. La durée de validité est indiquée sur le contrat ou la carte. Outre les présentes CG, la location

implique que le locataire utilise les locaux et le matériel de manière conforme et soigneuse, qu'il réponde des dégâts qu'il cause et restitue les lieux en l'état. Une garantie ou un dépôt peut être exigé ; les modalités particulières de la location figurent sur le contrat de location.

3.6 Suspension et report (« report-vacances »)

Les abonnements incluent un **report-vacances** permettant de suspendre la formule sans justification (p. ex. vacances), selon les durées suivantes :

- **Cours collectifs** : 2 mois pour une formule de 3 mois, 3 mois pour une formule de 6 mois et 4 mois pour une formule de 12 mois. Pour les formules Standard, cette durée est déjà intégrée à la durée de validité indiquée sur le contrat (clause 3.1).
- **Accès libre (Open Gym)** : 1 mois pour un abonnement de 3 mois, 2 mois pour un abonnement de 6 mois et 3 mois pour un abonnement de 12 mois.

Plusieurs reports sont possibles, d'une durée minimale de 7 jours chacun. Le report doit être annoncé à l'avance, via le formulaire « Annonce d'absence ou blessure / maladie » de l'application, et n'est pas rétroactif. Lorsque le règlement se fait par mensualités, celles-ci conservent leurs échéances et ne sont pas repoussées durant le report.

Les durées de validité sont volontairement larges : en s'entraînant régulièrement (à titre indicatif, environ deux cours par semaine, absences occasionnelles comprises), le Membre dispose du temps nécessaire pour utiliser l'ensemble de ses séances. En contrepartie, aucun report ni aucune prolongation n'est accordé une fois la durée de validité dépassée, même s'il reste des séances non utilisées : toute demande de report hors délai est refusée.

La location (clause 3.5) ne comporte pas de report-vacances de durée fixe : en cas d'indisponibilité ponctuelle, le déplacement éventuel d'un créneau est examiné au cas par cas, d'entente entre les parties et selon les disponibilités.

Ce report-vacances est distinct du blocage pour raisons médicales (clause 7).

4. Prix et paiement

L'achat de paquets de séances se fait en entier. Les abonnements Standard et Premium peuvent être payés par mensualités ou en une fois.

En cas de paiement par mensualités, celles-ci sont réglées d'avance, au plus tard le premier jour de chaque mois d'abonnement. Chaque mensualité comprend des frais administratifs de CHF 20.-. En cas de paiement en une fois, le montant total est réglé au plus tard le premier jour du début de l'abonnement.

Pour les abonnements d'accès libre, le règlement se fait par mensualité au début de chaque mois, avec la possibilité de payer en une fois et de bénéficier d'un rabais de 10 %.

5. Retard de paiement

À défaut de paiement à l'échéance, le Membre est en demeure conformément à l'art. 102 CO et doit un intérêt moratoire de 5 % l'an (art. 104 CO), sauf taux supérieur convenu.

Pantheon Coaching peut adresser des rappels ; des frais de rappel raisonnables peuvent être facturés.

Si le Membre accuse plus d'un mois de retard, Pantheon Coaching peut exiger le paiement du solde dû au titre du contrat et suspendre l'accès du Membre jusqu'au règlement intégral. Les jours d'accès perdus durant cette suspension ne sont pas compensés. Les frais de recouvrement effectifs et justifiés peuvent être réclamés dans les limites prévues par la loi (art. 106 CO) ; les frais de poursuite sont régis par la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP).

6. Résiliation extraordinaire et transfert

Le contrat peut être résilié de manière anticipée uniquement en cas de déménagement définitif à plus de 20 km, d'accident grave, de maladie de longue durée, de blessure permanente, ou de tout autre juste motif d'une gravité comparable rendant durablement impossible la pratique du sport. Dans ces cas, le Membre peut demander la restitution de la valeur des prestations non utilisées, sous déduction de frais administratifs de CHF 100.–.

Le contrat peut être transféré à une autre personne, qui doit être acceptée par Pantheon Coaching. Un montant de CHF 100.– de frais administratifs est facturé lors du transfert.

Pantheon Coaching peut résilier le contrat avec effet immédiat en cas de violation grave des règles de conduite (clause 11). Les séances déjà perdues du fait du comportement du Membre ne sont pas remboursées.

7. Absences pour maladie, accident ou motif assimilé

Aucun remboursement n'est dû en cas de simple absence.

Les absences (vacances) ainsi que les situations de blessure ou de maladie se déclarent via le formulaire dédié « Annonce d'absence ou blessure / maladie » de l'application.

En cas de maladie de longue durée, d'accident grave, de blessure grave, d'opération, de maternité, de service militaire ou d'absence professionnelle de plus de deux semaines consécutives, le Membre a droit, sur présentation d'un justificatif (du médecin responsable ou de l'autorité compétente) dans un délai de 20 jours, au blocage de son abonnement pour la durée nécessaire. Lorsque le Membre est dans l'incapacité de comprendre, de vouloir ou de se déplacer pour des raisons légitimes, ce délai est porté à 30 jours dès sa sortie de l'hôpital ou de l'établissement concerné.

Pendant la durée du blocage validé, l'abonnement continue de courir : les mensualités convenues restent dues ou, en cas de paiement en une fois, le montant reste acquis. En contrepartie, la durée du contrat est prolongée d'une durée équivalente à celle du blocage, ajoutée à la fin de l'abonnement. Les séances ou cours correspondants ne sont pas perdus mais reportés. Pantheon Coaching ne peut refuser la demande que si le justificatif est insuffisant ou produit hors délai.

Lorsque l'état de santé rend la pratique du sport durablement ou définitivement impossible, la clause 6 (résiliation extraordinaire) s'applique en lieu et place du blocage.

Lorsque, dans le cadre d'une absence pour maladie ou blessure visée par la présente clause, le Membre interrompt le paiement de ses mensualités pendant deux mois consécutifs, Pantheon Coaching peut, par dérogation à la clause 5, résilier l'abonnement sans autre formalité. Les mensualités échues pour la période déjà écoulée jusqu'à la résiliation demeurent dues ; en revanche, aucune pénalité ni indemnité de résiliation anticipée n'est réclamée pour la durée restante du contrat. Le Membre qui souhaite ultérieurement souscrire un nouvel abonnement devra le régler en une seule fois (comptant), la facilité de paiement par mensualités ne lui étant alors plus offerte.

8. Inscription et annulation des cours

La réservation des cours et la consultation du programme du jour se font uniquement par l'application mobile ou sur www.pantheoncoaching.com. La réservation est possible jusqu'à 6 mois avant le cours et jusqu'à 30 minutes avant son début. L'annulation d'une réservation est possible jusqu'à 2 heures avant le début du cours. À défaut, et en cas d'absence à un cours réservé, le cours n'est ni récupéré ni remboursé.

Pour l'abonnement Premium, à partir du troisième retrait tardif ou absence, et pour chaque suivant, le montant de l'équivalent d'une entrée unique est facturé au prix en vigueur sur www.pantheoncoaching.com.

Tous les cours ont un nombre de places limité. Pantheon Coaching décline toute responsabilité si un Membre ne parvient pas à fréquenter les cours souhaités dans le cadre de son abonnement.

9. État de santé du Membre

Le Membre atteste être en bonne santé et ne pas souffrir d'une maladie, d'une blessure ou d'un autre état physique ou psychique l'empêchant de pratiquer sans risque des activités sportives intenses. Il lui appartient de consulter au préalable un médecin afin de s'assurer de l'absence de contre-indication. Le Membre informe Pantheon Coaching de tout état de santé susceptible de compromettre le bon déroulement d'une séance.

10. Responsabilité

Pantheon Coaching fournit ses prestations avec la diligence requise et veille au bon état de ses installations.

La responsabilité de Pantheon Coaching est limitée dans les limites permises par la loi. La responsabilité pour faute grave et pour dol demeure en tout état réservée et ne peut être exclue (art. 100 al. 1 CO).

Sous cette réserve, Pantheon Coaching n'assume pas de responsabilité pour les accidents, blessures ou autres atteintes à la santé résultant de la participation aux séances et aux cours, de l'utilisation des installations ou de l'accès aux salles, ni pour le vol ou l'endommagement des effets personnels du Membre. Il est recommandé au Membre de ne pas laisser d'objets de valeur dans les vestiaires.

11. Règles de conduite et sécurité

Une tenue appropriée est obligatoire. Le respect et la propreté sont exigés dans l'enceinte de la salle, des vestiaires et des alentours. En cas de non-respect des règles d'hygiène, Pantheon Coaching peut refuser l'accès à la salle, sans remboursement des séances perdues.

Il est interdit de voler, de prendre ou d'endommager des objets appartenant à des tiers. Le Membre respecte les autres Membres et le personnel ; aucune tolérance n'est admise en cas de dénigrement, de diffamation, de violence ou d'autres offenses.

Lors de l'accès en dehors des heures encadrées, le Membre respecte les consignes de sécurité affichées dans les salles et utilise les dispositifs de sécurité et d'urgence mis à disposition. Il est recommandé de ne pas s'entraîner seul pour les activités présentant un risque particulier.

12. Protection des données et droit à l'image

Pantheon Coaching traite les données personnelles des Membres conformément à la loi fédérale sur la protection des données (LPD). Le responsable du traitement est Pantheon Coaching Sàrl.

Les données sont traitées aux fins de gestion des Membres et des contrats, de facturation, de réservation des cours, de sécurité des installations et de communication. Sont notamment traitées les données d'identité et de contact, les données de paiement et de réservation et, le cas échéant, les informations de santé communiquées par le Membre. Les données sont conservées le temps nécessaire à ces finalités et au respect des obligations légales, puis supprimées. Elles ne sont communiquées à des tiers que dans la mesure nécessaire (p. ex. prestataires de paiement), soumis à confidentialité. Le Membre dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, qu'il peut exercer auprès de Pantheon Coaching.

Vidéosurveillance. Afin de garantir la sécurité des Membres et de l'établissement, les salles sont placées sous vidéosurveillance, à l'exclusion des vestiaires et des sanitaires. Une signalétique informe de la présence des caméras. Les images sont conservées au maximum 30 jours, puis effacées, sauf en cas d'incident nécessitant leur conservation.

Droit à l'image. Pantheon Coaching n'utilise l'image d'un Membre (photos, vidéos) à des fins de communication ou de marketing qu'avec son consentement préalable, libre et spécifique, recueilli séparément. Ce consentement peut être retiré en tout temps, avec effet pour l'avenir.

13. Horaires et fermetures

La salle est ouverte selon les horaires et jours communiqués par courriel ou sur www.pantheoncoaching.com. Pantheon Coaching peut modifier en tout temps les heures d'ouverture, le planning des cours et les autres prestations.

La salle peut être fermée jusqu'à 20 jours par an, consécutifs ou non, pour des travaux de remise en état, d'entretien ou d'amélioration des installations, ou pour des manifestations exceptionnelles. Ces fermetures, destinées à maintenir et améliorer la qualité des prestations sans augmentation du prix de l'abonnement, sont annoncées au préalable par courriel, sur le site ou par affichage à l'entrée. Elles n'ouvrent droit ni à un blocage, ni à une prolongation de l'abonnement, ni à un remboursement.

14. Prix, tarifs et promotions

Les prix s'entendent toutes taxes comprises : la TVA est déjà incluse dans les tarifs affichés.

Les tarifs en vigueur avant le 1er août 2026 (« anciens tarifs ») restent applicables pour tout achat effectué jusqu'au 31 juillet 2026 inclus.

Achat anticipé (période de transition). Jusqu'au 31 juillet 2026, le Membre peut acheter un abonnement ou une carte au tarif alors en vigueur, même si sa formule en cours n'est pas terminée, et en différer l'activation jusqu'à 12 mois après l'achat. Les modalités de cette activation différée sont précisées au moment de l'achat.

Pantheon Coaching s'efforce de préserver ses tarifs autant que possible, mais ne peut garantir l'absence de toute évolution future, l'évolution des coûts et de la fiscalité ne dépendant pas uniquement d'elle. En cas de modification des tarifs en cours de contrat, l'ancien tarif reste applicable pendant toute la durée du contrat ; le nouveau tarif ne s'applique qu'en cas de renouvellement. Le contrat ne se renouvelle pas automatiquement.

Les promotions sont occasionnelles et visent principalement l'acquisition de nouveaux Membres ; Pantheon Coaching ne garantit pas la tenue d'actions promotionnelles régulières.

15. Remboursement par l'assurance complémentaire (Qualitop)

Pantheon Coaching est certifiée Qualitop, ce qui permet aux Membres d'obtenir, selon leur couverture d'assurance complémentaire, un remboursement partiel de leur abonnement fitness (à titre indicatif, de CHF 200.- à CHF 800.- par an). Le montant et les conditions du remboursement dépendent exclusivement de l'assurance du Membre ; Pantheon Coaching ne garantit aucun montant. Sur demande, le centre fournit l'attestation nécessaire à la demande de remboursement.

16. Programme de fidélité (points)

Pantheon Coaching propose un programme de fidélité géré uniquement via l'application (Fit by Wix).

- **Valeur** : 10 points équivalent à CHF 1.- de réduction sur le prochain abonnement ou la prochaine carte.
- **Acquisition** : les points correspondent à la valeur du dernier abonnement ou de la dernière carte, ou aux séances individuelles payées en ligne au cours des 6 derniers mois. Le coaching privé et la location de salle ne donnent pas droit à des points.

- **Membres actifs** : les points sont réservés aux Membres actifs, c'est-à-dire s'étant entraînés au moins une fois au cours des 12 derniers mois.
- **Comptabilisation** : elle s'effectue exclusivement via l'application. Les abonnements et cartes sont comptabilisés automatiquement ; les séances individuelles uniquement lorsqu'elles sont payées en ligne. Un paiement en personne (espèces) ou par facture QR doit être validé manuellement par l'équipe Pantheon Coaching dans l'application pour être comptabilisé.
- **Validité** : les points doivent être utilisés dans les 30 jours suivant la fin de la dernière séance de la carte, l'expiration du dernier abonnement ou la dernière séance individuelle. Passé ce délai, les points non utilisés sont perdus.
- **Échange** : le Membre échange ses points contre un bon de réduction, depuis l'application, par tranches de CHF 10.- (de CHF 10.- pour 100 points à CHF 200.- pour 2000 points). Un code est alors généré et s'applique sur la formule choisie au moment du paiement.
- **Non-cumul** : la réduction fidélité n'est pas cumulable avec une autre offre en cours ; la plus avantageuse des deux est appliquée.
- **Avantage fidélité d'un abonnement au suivant** : pour le conserver, le nouvel abonnement doit être souscrit dans les 30 jours suivant la fin du précédent.

17. Programme de parrainage

Le parrainage s'effectue via l'onglet « Parrainage » de l'application ; l'inscription du filleul doit se faire via l'application pour être prise en compte.

- **Récompense** : elle est attribuée au seul parrain (le Membre qui recommande), sous forme de mois offerts prolongeant gratuitement son abonnement : 1 filleul = 1 mois offert ; 2 = 2 mois ; 3 = 3 mois ; 4 = 4 mois ; 5 filleuls = une année complète offerte. Les mois offerts correspondent toujours à un abonnement Standard, quels que soient l'abonnement ou la carte détenus par le parrain. Un parrain Premium qui souhaite bénéficier de ces mois en Premium en acquitte la différence.
- **Renouvellement du compteur** : au-delà de 5 filleuls (récompense maximale d'une année), le compteur est remis à zéro et un nouveau cycle de parrainage débute.
- **Validation** : un parrainage est validé dès que le filleul souscrit un abonnement (toutes formules) ou une carte de 30 séances ou plus, et que son premier paiement est encaissé. Les cartes de moins de 30 séances et les séances uniques ne comptent pas. En cas de non-paiement ou d'annulation, la récompense n'est pas attribuée ou est reprise.
- **Rétroactivité** : le parrainage est valable jusqu'à 12 mois en arrière ; un parrainage non récompensé au cours de l'année écoulée peut être réclamé via le formulaire de l'application.

18. Modification des conditions générales

Pantheon Coaching peut modifier les présentes CG. Les Membres sont informés des modifications par courriel ou sur le site. Pour les contrats en cours, une modification défavorable au Membre ne s'applique qu'au renouvellement.

19. Force majeure

En cas de force majeure (notamment pandémie, décision ou mesure d'une autorité, catastrophe, sinistre ou coupure prolongée d'énergie) empêchant Pantheon Coaching de fournir tout ou partie de ses prestations, aucune des parties n'est responsable de l'inexécution qui en résulte. Pendant la durée de l'événement, les obligations affectées sont suspendues.

La compensation de la période d'indisponibilité prend la forme d'une prolongation de l'abonnement d'une durée équivalente, ajoutée à la fin du contrat, à l'exclusion de tout remboursement en espèces. Pantheon Coaching détermine, en fonction des circonstances et dans le respect du droit applicable, les modalités concrètes de cette compensation (prolongation, avoir ou autre mesure équivalente) et peut adopter des solutions de clémence en faveur des Membres.

20. Nullité partielle

Si une clause des présentes CG devait être nulle, invalide ou inapplicable, la validité des autres clauses n'en serait pas affectée. La clause concernée serait remplacée par une disposition valable se rapprochant le plus possible du but économique recherché.

21. Droit applicable et for

Le présent contrat est soumis au droit suisse. Le for est au siège de Pantheon Coaching, à Fribourg, sous réserve des fors impératifs prévus par la loi, notamment en matière de contrats conclus avec des consommateurs (art. 35 CPC).